l'Humanité

SEPTIEME ANNEE. — N° 2298. JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN MARDI 2 AOUT 1910.

5 C. Le Numéro

RÉDACTION & ADMINISTRATION
16, Rue du Croissant, Paris (2e)
TÉLÉPHONE : 102-69
PUBLICITÉ : 110, Rue Réaumur — TÉLÉPHONE : 225-10
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique : JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS	Paris, Seine et Seine-et-Oise	Départts	Etranger
Un An	18 fr. »	21 fr. »	31 fr. »
Six Mois	9 fr. »	10 fr. 50	16 fr. 50
Trois Mois	4 fr. 50	5 fr. 25	9 fr. »
Un Mois	1 fr. 50	1 fr. 75	

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

5 C. Le Numéro

DÉPOT LÉGAL Seine N° 1910

Irrévérences

Junius, le Junius de l'*Echo de Paris*, dont le masque fendillé laisse transparaître cinq ou six visages et autant de vanités légèrement aiguisées de mystère, Junius, donc, est en ce moment à Rome. Il n'y a mené, sans doute, qu'une de ses figures, celle du bon bourgeois catholique et libéral qui s'ingère volontiers aux choses romaines. Ce Junius est entré dévotement à Saint-Pierre ; et il a, comme de juste, songé d'abord à l'apôtre patron de l'Eglise et premier des papes. Après cette pensée qui dura peu et qui fut surtout protocolaire, Junius passa à Léon XIII, dont la bière, en attendant d'être transférée à Saint-Jean de Latran, est enfoncée en un creux de la haute muraille. Sur Léon XIII, la pensée de Junius s'arrêta longuement, complaisamment. Quel grand pape ! Quel pape incomparable ! Et comme il est à souhaiter que son cercueil reste attaché au flanc de la colossale église, parce que de là-haut son enseignement tombe plus direct, plus pressant, sur les fidèles du monde entier ! Ainsi médita Junius. Ainsi admira Junius.

Mais cette admiration pour Léon XIII ne ressemble-t-elle point à une satire de son successeur ? « Ce n'est pas Léon XIII qui aurait précipité en France la chute du Concordat ; ce n'est pas Léon XIII qui se serait risqué contre les réformés allemands à une encyclique traditionnellement sottisière ; ce n'est pas Léon XIII qui se serait condamné à humilier la tiare du pape devant le casque à pointe du Kaiser ; ce n'est pas Léon XIII qui aurait engagé contre l'Espagne moderne une lutte aussi maladroite. » Voilà, ce que signifie, vu à l'envers, l'éloge de Léon XIII. Voilà le murmure qui, à travers les fentes du masque de Junius, parvient à notre oreille. Les enfants de Pie X veulent-ils donc ajouter à ses amertumes ?

Pendant que les catholiques sont désobligeants pour le pape, les cléricaux et les royalistes d'Espagne sont offensants pour le roi. Ils vont jusqu'à dire que c'est par peur des violences révolutionnaires et des attentats anarchistes qu'il se jette dans les bras des ennemis de Dieu et que, pour ne pas sauter, il se réfugie dans le creux d'une bombe. Ils ajoutent qu'il est l'esclave de sa femme, l'Anglaise, la protestante, et que, par lui, la noble Espagne de la tradition et de la foi va être livrée à la perfide Albion. Et je me demande comment ces fidèles serviteurs vont interpréter le voyage que le roi d'Espagne entreprend, en ces jours de crise, auprès de la famille royale anglaise.

Tout n'est plus, décidément, qu'irrespect et confusion. Ce sont les croyants qui ébranlent les colonnes des temples et qui jettent des lazzis dans les sanctuaires. Si les choses continuent, les papes seront déposés par les catholiques et les rois seront détrônés par les royalistes. Quant au Capital, ce sont les capitalistes qui travaillent le mieux à le compromettre.

JEAN JAURÈS.

ALPHONSE XIII EN FRANCE

C'est par l'agence Havas que l'on a appris la visite d'Alphonse XIII au président de la République. Voici la dépêche de son correspondant de Bordeaux :

Bordeaux, 1er août. — Le roi et la reine d'Espagne, allant en Angleterre, passeront par train spécial à Bordeaux ce soir, à 9 h. 41. Ils en repartiront à 10 h. 40.

Le roi devant s'arrêter à Rambouillet pour rendre visite au président de la République, le train royal arrivera demain matin à Juvisy, à 9 heures ; il en repartira à 9 h. 30 et sera à Rambouillet à 11 h. 10.

Cette visite, qui n'avait pas été annoncée, est due — on le dit avec quelque semblant de raison — aux événements qui se déroulent en ce moment et qui ont amené une tension entre le Vatican et le gouvernement espagnol.

A la Commission du Budget

La commission du budget continue à siéger. Elle a examiné hier les budgets de dépenses de la justice et des colonies.

Le budget de la justice a permis à plusieurs commissaires de révéler l'insuffisance de nombreux tribunaux, dont le rôle est surchargé, notamment en matière d'accidents du travail.

Nos camarades, à l'occasion des frais de justice, ont demandé la suppression du traitement du bourreau et de ses aides. Il y a quelques années, la proposition avait déjà été faite par un article de la loi de finances. La commission a repoussé la suppression. Mais la question de la peine de mort reste posée. A la discussion publique du budget, elle reparaîtra.

La discussion du budget des colonies a donné lieu à de nombreuses observations de M. Augagneur, surtout sur l'organisation des services publics. Notre camarade Albert Thomas a obtenu de la commission que le chapitre des subventions de l'Etat aux budgets coloniaux fût réservé. Nous avons exposé ici même les décisions irrégulières prises par le gouvernement en faveur de la Compagnie congolaise de la N'goko-Sangha. Le ministre devra fournir à la commission les explications que le Parlement est en droit de lui demander.

EN ALGÉRIE

Effroyable Collision de Trains

24 MORTS. — 40 BLESSES

Moins l'incendie, c'est la répétition exacte de la catastrophe de Villepreux.

Une terrible collision de trains vient de se produire à Telagh, en Algérie, répétant point par point, l'épouvantable drame de Villepreux, l'incendie en moins.

Un train rapide dont les freins ne fonctionnaient pas, la voie étant déclive, tamponna, dans une gare, un train en station.

Voici du reste les dépêches dans l'ordre où elles nous sont parvenues :

Oran, 31 juillet. — Ce soir, un train de marchandises a tamponné, en gare de Telagh, un train de voyageurs venant de Tlemcen.

Les premiers renseignements recueillis indiquent qu'il y a des morts et des blessés.

Oran, 1er août. — Un train de secours, emportant des médecins et du matériel de pansement, est parti pour la gare de Telagh.

La première version donnée au sujet de l'accident d'hier explique ainsi le tamponnement :

Des voitures du train venant de Tlemcen venaient d'être aiguillées sur la voie du P.-L.-M. pour être attachées au train partant pour Oran, lorsque le train de marchandises venant de Relizane culbuta la rame de wagons de voyageurs.

Parmi les voyageurs se trouvait M. César Trouin, député.

Oran, 1er août. — Dans la collision de Telagh, il y aurait une vingtaine de morts et quarante blessés.

Le train de secours amenant les autorités est arrivé dans la matinée sur les lieux de l'accident.

Les détails sont attendus.

Oran, 1er août, — M. Trouin, député, qui se trouvait dans le train tamponné et qui a échappé par le plus grand des hasards, a sauté de wagon avant le choc.

Les victimes sont presque tous des moissonneurs kabyles ou espagnols venant de Tlemcen ou de Bel-Abbès. On travaille activement au sauvetage des voyageurs qui pourraient se trouver sous les wagons dont les débris obstruent la voie.

On s'efforce de déblayer la voie le plus promptement possible ; les corps des victimes ont été déposés dans les salles d'attente de la gare. C'est là également que les médecins arrivés d'Oran, prodiguent leurs soins aux blessés. Tout le haut personnel de la Compagnie du P.-L.-M. est sur les lieux ainsi que les autorités d'Oran.

De l'avis d'un témoin, le choc fut très violent.

La Compagnie dit que le nombre des morts serait seulement d'une vingtaine. Les travaux de déblaiement continuent.

Le train de Telagh avait ses wagons de troisième classe bondés d'Espagnols et de Kabyles occupés aux travaux des champs. Ce sont ces wagons placés en queue qui ont souffert le plus.

Oran, 1er août. — D'après les derniers renseignements parvenus à Oran, il y aurait 24 tués et une quarantaine de blessés dans la collision de Sainte-Barbe-du-Telagh.

M. Trouin, député, a expliqué comment il avait pu échapper au tamponnement.

« Je me trouvais, dit-il, dans un compartiment de 1re classe, quand des amis qui m'attendaient sur le quai de la gare à Sainte-Barbe-du-Telagh m'aperçurent et, se rendant probablement compte du danger qui me menaçait, me crièrent : « Descends, descends vite ! » Je sautai sur le quai, les amis qui m'accompagnaient en firent autant.

« Le choc se produisit presque aussitôt, avant même que les voyageurs pussent être prévenus utilement ou qu'ils pussent se rendre compte du danger. »

Trente-deux blessés ont été transportés ce matin à Oran.

La cause du tamponnement serait due à la déclivité du terrain qui aurait empêché le train tamponneur d'arrêter à temps, bien que les freins fussent bloqués.

Pour les Clercs de Notaires

UNE QUESTION DE VEBER

Nos lecteurs savent avec quel entêtement méritoire notre ami Veber s'est attaché à signaler tous les abus commis par les auxiliaires de la justice.

Ils ont suivi avec attention les deux interpellations adressées depuis quelques mois par Veber au ministre de la Justice, interpellations qu'une troisième ne tardera pas à suivre dès la rentrée, si nous sommes bien informés.

Le *Journal officiel*, qui publie depuis quelques mois, en vertu d'une décision de la Chambre, les questions sommaires posées par les parlementaires aux ministres et les réponses faites à ces questions, vient de publier le texte ci-joint, qui intéressera tous les employés des officiers ministériels, si surchargés de beogne en général et si misérablement rétribués :

Réponse de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à la question n° 58, posée par M. Adrien Veber, *député.*

M. Adrien Veber, député, demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, s'il n'a pas l'intention d'imposer aux officiers ministériels, soit par un décret, soit par une loi, une limitation de la durée du travail et un minimum d'appointements en faveur de leurs employés, commis ou clercs, suivant les clauses déjà imposées par les concessions des travaux publics.

RÉPONSE

Pour répondre à cette question, il m'est nécessaire d'avoir des renseignements précis sur la situation actuelle des clercs, commis et employés. J'ai invité les procureurs généraux à me transmettre des rapports et avis sur ces points. Dès que je les aurai reçus, je m'empresserai de fournir à M. Adrien Veber une réponse à la question qu'il a bien voulu me poser.

NOS SUCCÈS aux Elections Cantonales

Toute la presse avouait déjà après le premier tour que les élections cantonales avaient été pour nous un gros succès. Les résultats de dimanche sont encore venus compléter notre victoire.

Nous ne connaissons encore que les résultats aux conseils généraux. A eux seuls ils sont suffisamment démonstratifs. Nul doute qu'il n'en soit de même pour les conseils d'arrondissement.

D'abord tous nos camarades en ballottage, conseillers sortants, sont réélus. Uniquement dans les deux cantons où nos amis ne se représentaient point, à Troyes, le citoyen Nicolas Léandre, député, et le citoyen Delhoy, à Saint-Mamert (Gard), nous sommes battus.

En revanche, nous enlevons dix sièges, ce qui nous fait un gain de huit conseillers généraux. Ajoutés à ceux du premier tour, c'est près de trente sièges gagnés.

Les nouveaux conseillers généraux de dimanche sont les camarades :

Antiq, à Ribiers (Hautes-Alpes), Maurel, à Marseille, Laudier, à La Guerche (Cher), Répiton, à Nyons (Drôme) Masson, à Brest (3e canton), Compère-Morel, à Villeneuve-les-Avignon (Gard), Barthe, à Pezenas (Hérault), Richez, à Marchiennes (Nord), Bérard, à Beauvoir (Deux-Sèvres), et Reuter, à Saint-Tropez (Var).

Mais on aurait une idée incomplète de nos progrès si on oubliait que battus peut-être sur un grand nombre de points, nous n'avions pour la première fois approché la victoire, et n'avions succombé qu'à quelques centaines ou à quelques dizaines de voix. Citons, au hasard, le citoyen Paoli à Saint-Etienne, dans le fief de M. Briand ; le citoyen Fostier à Claye (Seie-et-Marne), dans un canton où nous avions, l'année dernière, à peine trois cents voix ; Raffin-Dugens, dans l'Isère, qui n'a pas craint de porter le drapeau socialiste dans le canton de Vizille.

Ce qui souligne encore davantage la victoire socialiste, c'est que seul le Parti socialiste compte des gains. En effet, les réactionnaires, progressistes et conservateurs gagnent 11 sièges et en perdent 17 ; les radicaux gagnent 15 sièges et en perdent 17.

Et quoique le chiffre de 8 soit encore restreint, il est, malgré tout significatif. Le désintéressement du corps électoral joint aux situations personnelles acquises pour des élections que beaucoup à tort ne considèrent pas comme entièrement politiques, rend bien plus difficile la conquête des mandats.

Nous n'avons donc qu'à nous réjouir et à espérer que cela continue. L'attitude du groupe socialiste au Parlement a été presque partout mise en cause et a largement contribué aux victoires pour les assemblées départementales.

E. POISSON.

STATISTIQUE OFFICIELLE

Le ministère de l'Intérieur nous communique la statistique suivante :

Résultats des premier et deuxième tours de scrutin pour les renouvellements des conseils généraux :

Réactionnaires et nationalistes : premier tour, 201 ; deuxième tour, 9 ; total, 210 sièges.

Progressistes : premier tour, 127 ; deuxième tour, 12 ; total, 139 sièges.

Républicains de gauche : premier tour, 330 ; deuxième tour, 21 ; total, 351 sièges.

Radicaux et radicaux socialistes : premier tour, 580 ; deuxième tour, 78 ; total, 658 sièges.

Républicains socialistes : premier tour, 19 ; deuxième tour, 9 ; total, 28 sièges.

Socialistes unifiés : premier tour, 43 ; deuxième tour, 13 ; total, 56 sièges.

Révolutionnaire : premier tour, 1 ; deuxième tour, 0 ; total, 1.

Résultats : premier tour, 1.301 ; deuxième tour, 142 ; total, 1.443.

Résultats non proclamés : 3.

Total des sièges pourvus : 1.446.

Les réactionnaires et nationalistes occupaient 259 sièges ; ils en occupent 210 ; différence en moins : 49.

Les progressistes occupaient 163 sièges ; ils en occupent 139 ; différence en moins : 24.

Les républicains de gauche occupaient 332 sièges ; il en occupent 351 ; différence en plus : 19.

Les radicaux et radicaux socialistes occupaient 635 sièges ; ils en occupent 658 : différence en plus : 23.

Les républicains socialistes occupaient 17 sièges ; ils en occupent 28 ; différence en plus : 11.

Les socialistes unifiés occupaient 35 sièges ; il en occupent 56 ; différence en plus : 21.

Les révolutionnaires occupaient 1 siège ; ils en occupent encore 1.

Nota. — Nous voudrions bien savoir au juste quel est ce parti révolutionnaire, qui nous paraît être sorti du cerveau imaginatif du loustic de la place Beauvau.

Les Drames de la Mer

TROIS NAUFRAGES

Iquique (Chili), 31 juillet. — Le voilier anglais *Winnstay* a fait naufrage à huit heures du soir, hier, à l'entrée du port, sur les rochers de l'île Serrano.

Presque tout l'équipage a été sauvé.

On craint que quelques hommes n'aient péri.

Santiago-du-Chili, 31 juillet. — A Tocopilla, hier soir, à huit milles du port, plusieurs voiliers se sont échoués, notamment le voilier anglais *Kinance* et le voilier italien *Cavaliero Lauro*.

Les équipages ont été sauvés.

Le *Kinance* est perdu. On espère sauver le *Cavaliero Lauro*.

UN FORÇAT ÉVADÉ EST REPRIS

Londres, 31 juillet. — A l'arrivée de la *Carmina* à Liverpool, la police a arrêté le Français Kapellini ou Belleguise, qui s'était échappé en 1908 du bagne de l'île du Diable, où il subissait une peine pour meurtre ; il arrivait de New-York, d'où il avait été déporté.

AU JAPON

Les Persécutions contre les Socialistes

COMMENT NOS CAMARADES SONT TRAITES DANS L' « EMPIRE DU SOLEIL LEVANT ». — RESULTATS DE L'OPPRESSION.

Je viens de recevoir la lettre qu'on va lire du vaillant militant socialiste qu'est le citoyen J. Sen Katayama. On sait quel rôle considérable ce dévoué camarade a joué dans la formation même du mouvement socialiste au Japon.

C'est dire avec quel intérêt tous les militants liront les nouvelles qu'il nous apporte sur les épreuves pénibles subies par nos amis qui luttent là-bas pour la Cause commune, dans des conditions véritablement terribles.

Il faut espérer que la protestation de l'opinion occidentale s'élèvera assez forte pour imposer aux gouvernants japonais une attitude plus conforme aux prétentions de libéralisme et de « progressisme » qu'ils aiment tant à afficher au dehors. Ils mettront ainsi un terme à une politique qui — ainsi que l'a montré ce fait inouï au Japon d'un complot contre le mikado — ne peut aboutir qu'aux pires catastrophes. — J. L.

Tokio, 9 juillet.

Cher camarade Longuet,

Voilà longtemps maintenant que je ne vous ai rencontré — depuis le Congrès d'Amsterdam. Le monde a changé sans cesse depuis cette époque et le socialisme grandissant se fait partout respecter davantage — partout sauf au Japon. Depuis six ans que je vous ai vu nous n'avons cessé de passer par une longue série de persécutions et une oppression ininterrompue.

Pendant la guerre avec la Russie, nous avons fourni un bel effort dans le mouvement contre la guerre, mais malheureusement le socialisme sortit de l'épreuve presque complètement anéanti. Toutes nos organisations furent dissoutes et leurs organes supprimés.

Cependant le ministère qui avait voulu la guerre éprouva un échec terrible avec la paix de Portsmouth. Son impopularité fut telle qu'il dut quitter le pouvoir.

Le nouveau ministère de M. Saionji appartenait au parti libéral et on nous laissa réformer le Parti socialiste, publier plusieurs journaux. Nous nous sommes alors remis avec ardeur à la besogne et en janvier 1907 il nous fut possible de lancer un journal socialiste quotidien à Tokio.

Mais c'est alors qu'éclata la grande grève des mineurs qui se termina par des émeutes dans les deux plus grandes mines de cuivre d'Assio et de Bessi. Plusieurs de nos militants furent condamnés à la prison, en même temps que la persécution redoublait contre le Parti, qui, après sept mois d'existence légale, fut de nouveau dissous.

Malheureusement, le mouvement s'était, entre temps, divisé en deux fractions, les partisans de l' « action directe » et les marxistes, partisans de la tactique du socialisme moderne. Le mouvement en fut affaibli d'autant.

A ce moment, malgré la dissolution du Parti, nous avions encore le droit de faire des réunions publiques et de publier nos journaux. Le changement de cabinet et l'arrivée au pouvoir du ministère conservateur et militariste de Katsoura fut pour nous le signal d'un redoublement de persécutions, de la dissolution de nos groupes et de la suppression de tous nos journaux, tandis qu'une fraction de nos anciens camarades appartenant au groupe de l'action directe devenait complètement anarchiste, fournissant ainsi à nos gouvernants le prétexte rêvé pour faire croire que tous les socialistes étaient des anarchistes et les traiter comme tels.

Les mesures vexatoires contre nous ont alors redoublé. On interdit non seulement journaux et meetings, mais même la vente de livres et pour beaucoup de nos camarades la police s'arrangea de façon à leur faire perdre leur place, en avertissant leurs patrons de leurs opinions « subversives ». Un policier est attaché aux pas de chaque militant et un socialiste, partout où il va en a un ou deux qui le suivent de près !

Le résultat de cette persécution à la mode russe a été de pousser un certain nombre des nôtres à l'emploi des moyens extrêmes et c'est ainsi que naquit le récent complot pour faire sauter à la dynamite la plus haute autorité du Japon (le mikado).

A la suite de cette déplorable affaire, on a arrêté et emprisonné près de 40 socialistes et anarchistes. La persécution redouble, on ouvre nos lettres et chaque socialiste est traité comme un criminel et la presse capitaliste choisit ce moment pour nous dénoncer comme tels.

Je vous demande, cher camarade Longuet, de faire entendre votre voix contre la brutale oppression que subissent en ce moment les socialistes japonais. Aidez-nous, je vous en prie, dans ce combat pénible. Si vous allez à Copenhague, je vous demande de dire ces choses au Congrès et de faire entendre notre protestation dans le monde entier.

Votre pour la cause socialiste,

S. KATAYAMA.

Les Rentes des Travailleurs

DEUX TUES.

Paris. — Rue des Epinettes, une charretier qui conduisait un tombereau appartenant à M. Bieure, de Suresnes, est tombé sous les roues de son véhicule. Il est mort sur le coup.

— A dix heures et demie, hier matin, en gare d'Orléans-Austerlitz, M. Louis Bernardon, 31 ans, chauffeur, demeurant à Orléans, a été tamponné et tué sur le coup par une machine en manœuvres.

BLESSÉ.

Paris. — Un ouvrier maçon, nommé Dorange, demeurant, 6, rue Burcq, est tombé, hier après-midi, d'un échaffaudage situé au 4e étage, 59, rue de Turenne. Grièvement blessé à la tête, il est à l'Hôtel-Dieu.

GRABY EST DÉGRADÉ

Il y avait beaucoup de policiers... C'était une cérémonie de famille

Le soldat Graby, assassin particulièrement cynique et odieux, mais fils, petit-fils, arrière petit-fils et neveu de flics, de mouches et de « bourres », a subi hier matin la peine de la dégradation militaire.

Il s'en tire à bon compte. Les *services* rendus par ce qui lui sert de famille lui ont valu la clémence de Fallières. Sans doute, a-t-on aussi argué qu'il avait des tares congénitales qui diminuaient sa responsabilité. Aveu terrible ou prétexte fâcheux ! On ne saurait en effet avoir pire ascendance que ce jeune apache, authentique et authentiqué, celui-là. Alors quoi ! Faudra-t-il en venir au cabanon préventif pour les issus de « bourres », mouches et flics ?

***

Nous dispenserons les lecteurs de l'*Humanité* des détails de la cérémonie. Réglée par le fameux « service des places », elle fut la même, et dans le même cadre, que la dégradation de Michel.

Mais, par exemple, les forces policières abondaient, vigilantes, sous le commandement de M. Reiss, officier de paix. C'était une cérémonie de famille.

De peur qu'il arrivât du mal au chérubien, on l'avait mené dès le matin à 4 heures, de la prison du Cherche-Midi à la caserne des Tourelles.

En attendant de quitter l'armée pour le bagne... provisoire, il a tranquillement fumé des cigarettes.

Et puis ce fut tout le cérémonial ordinaire. Que de troupiers dérangés et embêtés pour voir passer le blême voyou ! Un seul et infime détail nouveau : c'est l'adjudant Hourcadette qui avait dégradé Michel ; c'est l'adjudant Debergue qui a fait sauter d'une main prompte les insignes militaires de Graby.

Il a fallu dix minutes pour tout faire. Graby est reconduit dans une cellule.

Ce n'est plus qu'un bagnard.

Mais un gradé, qui le sait de bonne source, nous raconte qu'à la prison du Cherche-Midi Graby s'est vanté qu'il ne serait pas long à s'évader.

Au dehors, il y a 800 à 1.000 personnes qui n'ont rien vu. On se garde toujours de montrer Graby. On attend que, lassée de son attente, la foule se soit à peu près écoulée, et c'est seulement à 11 heures 25 que la voiture cellulaire, entourée d'une dizaine de gendarmes, quitte la caserne des Tourelles pour se rendre à la prison de la Santé, au pas, ainsi que le veut la loi. — B. M.

UN HÉROS DE LA LAÏQUE

Un instituteur risque sa vie pour sauver un de ses élèves

Charleville. — Le directeur de l'école primaire de la rue du Petit-Bois, à Charleville, M. Sécheret, vient de faire preuve d'un dévouement digne des plus grands éloges et dont toute notre population est vivement touchée.

Au cours d'une promenade scolaire, que dirigeait M. Sécheret, dans la forêt de Nouzon, le jeune René Bourgeois, âgé de six ans, fut piqué au mollet par une vipère. Sans aucune hésitation, le maître fit immédiatement plusieurs succions de la morsure.

Le petit garçon, transporté chez ses parents, est maintenant hors de danger ; mais l'instituteur dut recevoir des soins énergiques et il a été très malade.

M. Sécheret est âgé ; il a atteint l'époque de sa retraite ; son fils est médecin à Paris.

Pour la Fermeture à 9 Heures

Une manifestation que la police fait dégénérer en bagarre.

Les préparateurs en pharmacie veulent, nous l'avons dit, la fermeture à 9 heures. Cette réforme est d'ailleurs appliquée par la presque totalité des pharmaciens de Paris.

Cependant, il est quelques maisons qui résistent, telle celle qui est située place Blanche et qui porte en enseigne le nom de M. Charlot.

C'est ce qui lui valut hier soir une impesante manifestation.

Partis à 7 ou 800 de la rue Drouot, les préparateurs en pharmacie arrivèrent avec leur colonne grossie d'un très grand nombre de curieux à la place Blanche.

Une délégation pénétrait dans l'établissement réfractaire. Il était 9 heures trois quarts. Elle ressortait après quinze minutes de pourparlers infructueux. L'un de ses membres faisait part aux manifestants de l'insuccès de son intervention.

Fermeture ! Conspuez Charlot ! tels furent les cris qui couvrirent les dernières paroles du délégué. Et aussitôt, une trentaine d'agents intervinrent avec leur délicatesse ordinaire.

Ce fut une mêlée générale au cours de laquelle les coups plurent drus. La bousculade devint indescriptible et la terrasse d'un café voisin concurremment avec la pharmacie réfractaire eurent quelque peu à en souffrir. Il ne restait plus de glaces entières à la devanture, plus de tables à la terrasse... Les agents avaient troublé l'ordre de la manifestation !

Cinq arrestations furent opérées, à l'heure où nous écrivons, notre ami Voilin, député de la Seine, intervient pour faire relâcher les camarades arrêtés parmi lesquels un enfant de 14 ans, qui n'était là qu'en curieux.

Poursuivant sa méthodique promenade, la manifestation eut l'occasion de conspuer un autre réfractaire au coin du faubourg Montmartre et de la rue Lafayette, et à 11 heures, en colonne serrée, elle accompagnait ses délégués jusqu'aux bureaux de l'*Humanité* où ils nous priaient d'annoncer qu'un nouveau rendez-vous pour tous les préparateurs, était fixé pour ce soir à 9 heures, à la Bourse du travail.

Ce mouvement a, de toute évidence, la sympathie de la clientèle et la classe ouvrière ne lui en ménagera pas l'affirmation.

La Librairie de l'Humanité fournit tous les volumes autres que ceux marqués sur son Catalogue ; elle fait une remise de 10 0/0 sur les prix marqués et livre franco pour toute commande dépassant 25 francs.

LA GRÈVE DES PLOMBIERS

Douze mille grévistes. — Etrange attitude du syndicat patronal. — Les rendez-vous des grévistes.

Si la réponse du syndicat des entrepreneurs de plomberie, couverture, etc., au syndicat ouvrier était encore à faire, nul doute qu'elle ne serait pas ce qu'elle fut. La morgue hautaine dont s'inspirait le style patronal qu'ont pu, hier, déguster nos lecteurs, ne serait certainement plus de mise devant l'ampleur que, dès le premier jour, a pris ce mouvement.

« Nous croyions qu'ils étaient à peine un cent au syndicat ouvrier, a avoué hier un des pontifes de la rue de Lutèce, et pourtant, tous nos ouvriers ont abandonné le travail. »

Et c'est vrai : dès maintenant 1.200 entrepreneurs de plomberie et couverture sont atteints par la grève à laquelle, dès le premier jour, ont participé 12.000 ouvriers.

Que messieurs les patrons réfléchissent dans quelle fâcheuse posture les a mis leur syndicat. Ils tiendront compte alors que ce qui fait aujourd'hui la force de l'organisation ouvrière qu'ils ont méconnue, c'est la fusion en un seul groupement des trois syndicats autrefois existants : plombiers, couvreurs, poseurs des eaux concédés et périmètre du gaz.

Mais ce qu'il y a de plus étrange dans l'attitude du syndicat patronal, c'est que, refusant aujourd'hui la conversation avec le syndicat ouvrier sur les revendications présentées, ce même groupement patronal était venu, de sa propre initiative, en 1906, par l'organe de son président d'alors, M. Soulé, offrir une augmentation de 50 centimes par jour aux ouvriers et concluait un accord par contrat. Puisque ces excellentes dispositions se sont évanouies à quatre ans de distance, faut-il donc en déduire que le geste de 1906 n'était qu'une manœuvre pour « tirer » sur les prix de série ?

Mais, nous sommes bien tranquilles, nous a dit le secrétaire du syndicat ouvrier, nous avons déjà des maisons qui paient les prix que nous demandons et dès maintenant six délégués choisis parmi les treize camarades du comité de grève désigné par l'assemblée générale des grévistes, se tiennent à leur disposition pour la signature du contrat.

La réunion tenue hier après-midi, à la Bourse du Travail, fut très importante. La salle Ferrer était beaucoup trop petite. L'assemblée approuva pleinement la conduite de la chambre syndicale ouvrière et a décidé d'attendre qu'il plaise aux patrons de revenir à une notion plus exacte des réalités.

Aujourd'hui, réunion de grève, à 2 heures, et ce soir, à 8 h. 30, assemblée générale.

Le syndicat nous prie de rappeler aux grévistes que les cartes de grève seront distribuées cet après-midi, à partir de 1 heure, salle ds commissions du 2e étage, et que les adhésions au syndicat seront re-

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ques à la permanence dès 7 heures du matin.

D'autre part, à 10 heures du matin, réunion de tous les plombiers, couvreurs, zingueurs et aides, aux endroits ci-dessous désignés :

A PARIS

Pour les 1er, 2e, 3e, 4e, 10e, 11e et 12e arr. : Bourse du Travail, salle de commission, 2e étage.

5e, 6e et 13e : Maison des Syndiqués, 117, boulevard de l'Hôpital.

14e : Maison Commune, 111, rue du Château.

15e et 16e : Maison Bardin, 50, avenue de La Motte-Piquet.

17e : 67, rue Pouchet.

9e et 18e : 7, rue de Trétaigne.

19e et 20e : rue Boyer, à la Bellevilloise.

EN BANLIEUE

Chatillon-sous-Bagneux : au siège de la section.

Levallois : 61, rue de Cormeilles.

Boulogne-sur-Seine : Bourse du Travail, boulevard de Strasbourg.

Clichy : 35, rue Martre, Bourse du Travail.

Saint-Denis : rue du Saulger, Bourse du Travail.

Saint-Maur : Maison Guérin, 45, rue Nationale.

Nanterre, Courbevoie et Puteaux : boulevard Richard-Wallace, Restaurant coopératif « Chez-Nous ».

Montreuil, Vincennes, Saint-Mandé, Charenton et toute la région : 100, rue de Paris, Montreuil.

Asnières : salle Lescure, rue de la Station.

Si messieurs les patrons plombiers nous font l'honneur de nous lire, ils se rendront compte que toutes les dispositions sont prises pour triompher de leur résistance. Aussi, à leur place...

Mais à quoi bon leur donner des conseils ! — A. L.

Les Flics de la rue de Tanger ont dû lâcher leur proie

MM. Ferdinand Henry et Oë fils ont été relâchés dès dimanche soir, à 4 h. 1/2, à une heure où M. Veillerot l'ignorant encore nous l'ignorions avec lui.

Nous savons par un des séquestrés dans quelles circonstances ils furent arrêtés, et elles jettent, comme par hasard, le même jour odieux sur le sans-gêne des policiers.

En quittant la rue du Rhin pour venir à l'*Humanité*, vers 4 heures du matin, MM. Henry et Oë furent accostés, rue Secrétan, par une femme affolée, qui leur dit textuellement :

— Mon homme vient de recevoir un coup de revolver. Allez vite chercher un fiacre pour l'emmener.

M. Henry, laissant là son ami, prit la course vers une station de voitures.

Mais quand il revint, il ne vit plus M. Oë.

Inquiet sans doute, mais allant au plus pressé, qui était de secourir un homme, il prit le blessé dans la voiture et l'emmena à l'hôpital Saint-Louis.

Les agents y arrivaient derrière lui.

Il y conduisaient un autre homme blessé d'un coup de couteau. Il y avait eu bagarre et deux victimes. Mais immédiatement, avec ce flair dont on parle beaucoup mais qui leur fait si souvent prendre les innocents pour les coupables, les policiers, grossiers et brutaux, arrêtèrent dare dare M. Henry comme responsable du double méfait, malgré les protestations de la femme qui l'avait appelé à son secours.

— En voilà un de la bande, disaient-ils ! Tu en as une tête d'apache ! Tu fais le costaud avec un revolver ! On va te dresser.

Et ouste ! En fiacre, vers le poste de la rue de Tanger.

La femme dont nous parlons plus haut avait été « emballée », elle aussi. Elle avait beau dire la vérité, elle eut beau la crier, on garda M. Henry 13 heures au poste, *sans manger ni boire*.

Heureusement pour lui, il avait pu, avant d'être fouillé, détruire les notes qu'il nous apportait.

A l'heure où il sortait du poste de la rue de Tanger, M. Oë sortait de celui de la rue Pradier. Mais en quel état !

Pendant que M. Henry courait chercher une voiture pour emmener le blessé, les agents étaient survenus. Voyant M. Oë, ils bondirent sur lui à bras raccourcis et l'un d'eux, plus ardent — ou plus brave — frappa à coups de plat de sabre. M. Oë a de sérieuses blessures au crâne et le nez tuméfié.

Lui aussi, considéré comme coupable, fut gardé 13 heures au poste.

Il a entendu un gradé dire à un des agents qui l'avaient arrêté :

— Vous l'avez frappé... Mais... s'est-il défendu ?

— Non !

— Avait-il une arme quelconque ?

— Non.

— Alors, vous avez eu tort, très tort.

Ce jugement bénin ne suffit pas. La faute ne peut être si aisément vénielle. Il faut des sanctions. Nous veillerons à ce qu'elle soient prises. — B. M.

VIENT DE PARAITRE :

LA CLASSE OUVRIERE

Par L. et M. BONNEFF

1° *Les Boulangers ;*
2° *Les Terrassiers ;*
3° *Les Employés de magasin.*

Chaque brochure : 0 fr. 15, f° 0 fr. 20 ; les trois f° 0 fr. 50, à la Librairie de l'*Humanité*.

Les Administrations où l'on Tue

LES DOUANES SONT EN PREMIÈRE LIGNE

LES VICTIMES ET LES BOURREAUX

Les administrations publiques où survit, au sein de la démocratie bourgeoise, le vieil esprit de réaction fait d'hypocrisie et de violence, sont, de temps à autre, de véritables géhennes qui n'ont rien à envier à l'enfer militaire de Biribi. Il y a, là aussi, une chiourme sans entrailles dont les arrêts sont aussi meurtriers que la discipline sauvage qui tua Aernoult et menace de tuer Rousset. L'administration de la douane, au sommet de laquelle sévit un ancien préfet qui ordonna, à Limoges, le massacre des ouvriers, occupe la première place dans ces administrations d'ancien régime.

Cette vérité vient d'être mise en lumière par notre camarade Albertin, rédacteur en chef de l'*Action douanière*, qui défend ardemment une corporation d'Etat particulièrement opprimée et déshéritée. Les faits qu'il cite, avec des documents à l'appui, ont quelque chose de révoltant et de monstrueux. Les voici :

En septembre 1908, écrit notre ami dans ce journal corporatif, le capitaine de Paris, M. Turbert, passait une revue au poste d'Ivry. Il aperçut, pendu à un porte-manteau, un veston dont les parements étaient coupés par l'usure. Ayant demandé à qui appartenait ce vêtement, on lui apprit qu'il était la propriété du préposé Roze, en ce moment chargé du service de correspondance à la douane centrale.

Ce préposé fut prévenu par téléphone de vouloir bien, à son retour, attendre le capitaine au poste de Bercy.

Quelques instants plus tard, l'officier et le préposé se rencontraient.

— J'ai vu, à Ivry, un veston qui vous appartient, dit le capitaine à Roze. Il peut encore servir en le faisant réparer.

— Mon capitaine, répondit Roze, je m'en sers pour faire le service dans le magasin, où le public, vous le savez, est plutôt rare. Quand je sors, je mets le veston que j'ai sur moi. En tout cas, le veston dont vous me parlez a trente-six mois d'usage et, puisque l'Administration nous fournit désormais l'habillement, on pourrait bien me le remplacer.

— Je ne puis pas vous le remplacer ; il faudra vous arranger pour le faire réparer.

— Mais alors, mon capitaine, faites-moi toucher des parements pour remplacer les vieux.

— On ne distribue pas de parements. Vous aurez à faire réparer votre veston.

— Eh bien, mon capitaine, puisqu'on ne distribue pas de parements, comme je n'ai pas d'étoffe assortie, je ne pourrai pas le faire réparer.

Le capitaine voulut voir dans ces paroles un refus d'obéissance très caractérisé. Cet incident se produisait au moment où M. Turbert venait de faire le serment d'expurger la douane de Paris des *fortes têtes* qui pouvaient s'y trouver. Il annonça à Roze qu'il serait puni.

Dès le lendemain, le lieutenant présentait à Roze un interrogatoire écrit et il l'invitait à reproduire les paroles qu'il avait prononcées au cours de son entretien avec le capitaine.

Les chefs de Paris, unis par un même sentiment de haine féroce envers le personnel de la brigade, avaient résolu de faire un exemple. C'est bien ce que semble avoir voulu indiquer M. Rostand, inspecteur principal. Ce chef réactionnaire vérifiait Roze dans son service quelques jours après cet incident. Sortant de la réserve qui s'impose à un fonctionnaire de son grade, M. Rostand, goguenard dit à Roze au moment de s'éloigner : « L'histoire du veston vous coûtera cher ! »

Il avait dit vrai

Les menaces de M. Rostand se sont réalisées au delà de ses espérances. Trois mois après l'incident de la gare de Bercy, le douanier Roze était envoyé disciplinairement dans le Doubs, au poste de Mouthe, où il dut, après vingt-trois ans de vie paisible dans les gares, au seuil même de sa retraite, se plier au dur labeur du plein air, dans un âpre climat de montagne.

Le malheureux était parti seul. Il n'avait pas voulu exposer sa famille aux rigueurs d'un rude hiver. Il laissait à Paris sa femme et son unique enfant, une charmante jeune fille de seize ans, qui suivait les cours du Conservatoire de musique et venait d'obtenir une récompense importante où ses rêves d'artiste entrevoyaient de magnifiques horizons.

La jeune fille s'alita le jour même du départ de son père. Elle avait vu l'impossibilité de poursuivre une carrière qui lui promettait le plus brillant avenir. Un atroce désespoir avait envahi son âme jonchée de rêves brisés. *Deux mois après elle était morte.* Un télégramme apprenait au père la fatale nouvelle.

« L'innocente victime de la barbarie administrative » avait dit à sa mère avant de mourir : « *Le capitaine Turbert peut être satisfait de son œuvre: Il a voulu nous séparer de mon père. Cette séparation sera plus longue qu'il ne l'avait pensé. C'est lui qui cause ma mort.* »

Le douanier repartit pour son poste du Doubs. Il avait, lui aussi, la mort dans l'âme. Il contracta une laryngite qui devint chronique. Il revint à Paris et entra au Val-de-Grâce où son état fut jugé désespéré. Notons qu'il ne put, pendant trois mois, toucher ses appointements. « L'ordre de paiement n'arriva à la Recette principale qu'après une démarche du groupe de Paris ». *Sa femme et lui connurent les affres de la faim.*

Le douanier Roze est mort lui aussi à la fin de juin dernier. Comme il avait encore une année de service à faire pour atteindre la retraite, sa femme ne touchera pas un sou. La dernière victime du capitaine Turbert s'achemine, elle aussi, vers la tombe, par les étroits et durs sentiers de misère. *Lorsqu'elle aura disparu, les rancunes de Turbert et de l'ignoble inspecteur Rostand seront assouvies.*

Des sanctions

L'administration de la Douane a-t-elle pris les sanctions nécessaires ? Oui, elle a commencé de les prendre.

M. Mimaud, le directeur de Paris, qui a couvert de son autorité *ce double assassinat*, vient d'être nommé receveur principal au Havre, *où il ratissera des émoluments annuels de cent mille francs.* Il en gagnait auparavant *douze mille.* C'est ainsi qu'on l'a puni pour avoir approuvé les actes du capitaine assassin.

Oh ! je sais bien que la personnalité de M. Rostand, inspecteur des finances, qui a joué un rôle prépondérant dans ce trio de sauvages, demeure intangible. Aura-t-on le courage d'accorder à la corporation exaspérée la seule sanction qu'il lui soit possible de réclamer ?

Osera-t-on balayer le capitaine Turbert ?

A.-M. MAUREL.

Un Père et ses Enfants brûlés vifs

ON CROIT A UN CRIME

Colmar, 1er août. — Le feu a éclaté dans la nuit de dimanche dans la chambre à coucher du mécanicien Georges Hann, où dormait Hann et ses trois fils. Ces derniers sont morts à la suite de brûlures, et Hann est en danger de mort. Un peu avant de mourir, l'un de ses fils a déclaré qu'il avait vu un homme étranger dans la chambre. Hann avait caché dans le lit une somme assez considérable.

L'Enquête sur l'Affaire Rochette

LES COULISSIERS COMMUNIQUERONT LEURS LIVRES

Lors de son audition par la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette, M. Chopy, président du syndicat des banquiers des valeurs au comptant, avait promis de faire connaître lundi la réponse de ses collègues au sujet de la communication de leurs livres aux inspecteurs des finances et de l'enregistremnt commis par la commission d'enquête.

Conformément à cette promesse, M. Chopy a remis hier à Jaurès la lettre suivante :

Monsieur le président,

J'ai transmis à mes confrères, membres du Syndicat des banquiers en valeurs au comptant, le désir que m'a exprimé la commission d'enquête de leur demander « s'ils verraient un inconvénient à ce que des inspecteurs des finances et des inspecteurs de l'enregistrement agissant en son nom soient admis à procéder sur leurs livres à des relevés et à des vérifications concernant les opérations traitées dans leurs maisons en valeurs dites groupe Rochette ».

Après avoir conféré, voici la réponse que je suis autorisé à vous faire :

Actuellement, M. Drioux, juge d'instruction, procède, avec le concours de cinq experts à toutes les recherches les plus circonstanciées relatives aux opérations, achats et ventes, effectuées du 20 février au 30 mars 1908 sur ces valeurs. Déjà d'ailleurs, un très grand nombre de nos confrères lui ont adressé les états contenant tous les renseignements demandés, lesquels font désormais partie du dossier de l'instruction.

D'autre part, il résulte des déclarations que vous avez faites jeudi dernier, 28 juillet, devant la commission, que M. le garde des sceaux « s'est engagé à lui communiquer tout le dossier de l'enquête ouverte ».

De cette déclaration, il ressort que tous les documents et renseignements contenus dans les comptabilités seront remis à la commission un jour ou l'autre ; ce n'est évidemment qu'une affaire de délai plus ou moins long.

Dans ces conditions, et en raison de cette déclaration, mes confrères ne voient aucune difficulté à ce que, dès maintenant, tous les renseignements fournis par eux à M. le juge d'instruction, *et qui contiennent l'intégrité des affaires traitées dans leurs maisons en valeurs Rochette du 20 février au 30 mars 1908*, soient établis en double, et que l'un des doubles vous soit remis d'ores et déjà. La commission d'enquête aura par ces documents les éléments nécessaires à la manifestation de la vérité.

En raison des règles qui nous sont imposées par le souci de nos responsabilités professionnelles, vous voudrez bien, monsieur le président, reconnaître que malgré notre désir de donner la plus ample satisfaction à la commission, nous sommes obligés de nous limiter à ce qui constitue l'information judiciaire.

Veuillez agréer, etc...

Le président, Edmond CHOPY.

Le président de la Commission d'enquête verra ce matin M. Caillaux, président de la sous-commission relative aux opérations de bourse.

Il s'entendra avec lui sur les mesures à prendre en vue d'étudier les dossiers de comptabilité des maisons de banque à mesure qu'ils seront transmis à la Commission. Il adressera aujourd'hui une lettre à M. Cochery, ministre des finances, pour lui demander au nom de la Commission de mettre à la disposition de celle-ci des fonctionnaires des finances pour étudier la comptabilité de celles des maisons de banque qui ont offert leurs livres : la maison Quantin et la maison Gallet. En même temps, il priera le ministre de faire établir le tableau des valeurs émises depuis vingt ans sur le marché français et de leurs cours.

M. Cochery étant en ce moment en Italie, doit rentrer à Paris vers le 18. Le président de la Commission le verra à cette date.

La Terre tremble

Marseille, 1er août. — Hier soir, à 8 h. 37, une très forte secousse sismique a été ressentie à Rognes.

Cette localité avait été presque entièrement détruite lors du dernier tremblement de terre. La population effrayée a quitté en toute hâte les habitations.

On ne signale toutefois aucun accident de personne.

L'Arrestation de Crippen

QUELQUES DETAILS AUTRES QUE DU ROMAN FEUILLETON

Londres, 1er août. — Le correspondant du *Daily Chronicle* à Québec, télégraphie des détails sur l'arrestation de Crippen. Celui-ci a avoué au policier Mac Carthy qu'il soupçonnait depuis ces derniers jours qu'un piège lui était tendu. Son attention avait été éveillée par l'emploi fréquent de la télégraphie sans fil et il ne lui avait pas échappé qu'il fût l'objet d'une surveillance ininterrompue.

Crippen déclare qu'il ne s'opposera pas à son extradition. Les deux prisonniers nient avoir participé au crime.

On a trouvé sur Crippen un certain nombre de bagues ornées de diamants et divers joyaux qui, croit-on, ont appartenu à la victime.

Les prisonniers partiront probablement pour l'Angleterre par le vapeur *Royal-George*, le 4 août.

Quand les formalités ordinaires ont été achevées, Crippen s'est endormi pour la première fois depuis plusieurs jours.

Première rencontre avec un juge

Québec, 1er août. — Le *Montrose* est arrivé à une heure du matin.

Le docteur Crippen et miss Le Neve ont débarqué escortés par l'inspecteur Dew et d'autres fonctionnaires. Ils comparaîtront aujourd'hui devant un magistrat ; Crippen est accusé de meurtre, miss Le Nève, de complicité.

Le docteur est toujours calme, sa compagne est affaissée.

LE LOCK-OUT DU PÈRE-LACHAISE

Le conflit est stationnaire. Les patrons se sont réunis hier soir à 6 heures, rue de Lutèce et ont fait la communication suivante à l'issue de leur réunion :

La Chambre syndicale de la marbrerie funéraire de Paris a décidé que les ouvriers ne reprendraient pas le travail dans la maison mise à l'index ; mercredi matin, le lock-out sera étendu sur tous les cimetières Parisiens *intra-muros*.

Afin de permettre aux ouvriers travaillant dans les cimetières *extra-muros* de se concerter avec leurs camarades, la Chambre a décidé de reculer le lock-out dans lesdits cimetières au lundi matin 8 août, si à cette date le travail n'est toujours pas repris dans la maison à l'index.

D'accord avec les deux préfectures, le service des inhumations est normalement assuré dans tous les cimetières.

Cette dernière phrase souligne bien la complaisance des pouvoirs publics à l'égard des patrons lock-outeurs, c'est de la complicité, de l'encouragement.

Patrons et administration s'entendent pour exécuter leurs mauvais coups contre les ouvriers comme la préfecture de police s'entendait avec les financiers véreux pour détrousser en Bourse.

Mais ils ont à qui causer.

A ce communiqué des patrons, voici l'ordre du jour qui fut, en réponse, voté à la réunion que tinrent hier soir, les lock-outés et les délégués de tous les cimetières :

Les ouvriers lock-outés du Père-Lachaise, réunis avec les représentants mandatés de tous les cimetières parisiens, — après avoir pris connaissance de la décision patronale de ce jour, décident qu'ils en attendent l'exécution de pied ferme ; Ils déclarent que, même exécutée, cette décision, aussi stupide qu'elle veut être criminelle, est et restera sans objet dans la lutte actuelle ; le comité intersyndical sortira plus vivant de cette bataille, et même, après plusieurs mois de lock-out, sa décision à lui restera entière et sera exécutée.

Supériorité constatée
ENCRES MIETTE
GRANDE MARQUE :
"VILLE DE PARIS"

LES ORNEMANISTES ET LEUR GRÈVE

96 jours de chômage. — Pour la réduction des heures de travail. — Un succès.

Les ouvriers ornemanistes viennent de soutenir victorieusement une grève dont les péripéties méritent d'être contées. Le mouvement des ornemanistes a été engagé surtout pour obtenir la diminution des heures de travail. Il a abouti à la suppression du marchandage, du labeur à la tâche et aux pièces. Par le but qu'elle a atteint et la tactique qu'elle a adoptée, cette grève comporte d'utiles enseignements.

L'offensive et la victoire

Les ornemanistes sont chargés de la décoration intérieure des appartements. Ils font les rosaces, les ornements de plafond, les corniches, les moulures, les panneaux, etc.

Les uns travaillent en atelier ; ce sont les *architecturiers* qui établissent et montent les modèles, les *mouleurs* qui construisent les moules employés par les *staffeurs-fabricants* qui reproduisent les pièces, et par les *estampeurs* du carton-pierre. Les autres, les *poseurs*, travaillent aux bâtiments.

Ils recevaient naguère un salaire qui variait, suivant les spécialités, entre 8 et 10 francs par journée de dix heures. Mais le travail aux pièces sévissait partout ; en pleine saison, les heures supplémentaires étaient fournies, nombreuses, par des travailleurs zélés, et la conséquence de ce système était le chômage qui frappait le quart de la corporation.

Les ornemanistes résolurent de mettre un terme à cette situation fâcheuse. Le 7 avril dernier, 900 d'entre eux, sur 1.000 cessaient le travail. Le syndicat possédait 3.000 francs en caisse. Il présenta un contrat collectif à la chambre patronale. Celle-ci refusa de le discuter. Pendant 43 jours les employeurs furent intraitables, mais les salariés ignorèrent les défections dans leurs rangs.

A la fin mai, quelques patrons accueillirent isolément les revendications des grévistes. Une reprise partielle du travail fut alors décidée en faveur des industriels qui acceptaient les clauses du traité.

Mais les travailleurs réembauchés s'imposèrent pour leurs camarades une cotisation importante.

Ils versèrent chacun à la caisse du syndicat une somme de *cinq* francs par jour. Pendant trois semaines, ils soutinrent cet effort, qui permit de continuer la bataille.

Chaque jour amenait de nouvelles adhésions au contrat collectif. Les rentrées devenant plus nombreuses la contribution quotidienne des « travaillants » put être ramenée à 4 francs et à 3 fr. 50.

Au soixante-neuvième jour de chômage, la chambre patronale se décidait à négocier avec l'organisation ouvrière. Et après 96 jours de grève, le 11 juillet, les ornemanistes reprenaient le travail.

Ils avaient obtenu satisfaction.

Le syndicat avait distribué 50.000 francs pendant le conflit et il voyait tripler le chiffre de ses adhérents.

Les résultats

Aux termes du contrat collectif, valable trois années, qui engage les entrepreneurs de sculpture-décorative de la Seine, syndiqués ou non, et qui s'applique aux diverses catégories d'ouvriers ornemanistes, la journée de travail est fixée à neuf heures. Comme nous l'avons dit, les labeurs à la tâche et aux pièces sont abolis. Le salaire minimum de l'ouvrier est 1 fr. 30 l'heure pour l'architecturier, 1 fr. 20 pour le mouleur et le poseur, 1 fr. 10 pour l'estampeur et le staffeur-fabricant. Mais il est entendu que le gain de l'ornemaniste, sous le présent régime, ne devra jamais être inférieur à son gain d'autrefois, et qu'actuellement ses 9 heures de travail doivent produire le même salaire que les dix heures de tâche quotidienne qu'il fournissait avant la grève.

Les heures supplémentaires sont en outre supprimées. Cependant les dérogations en cas de force majeure sont exceptionnellement admises. Mais dans ce cas — et c'est une innovation fort intéressante — l'heure supplémentaire vient réduire la journée du lendemain. Quant au travail de nuit — décoration des magasins, des cabarets, des music-halls — accompli après leur fermeture journalière, il est payé au tarif double.

Si nous mentionnons l'acompte obligatoire de 40 francs versé à l'ouvrier le samedi d' « entre-paye », nous aurons vu les principaux articles du traité.

Chaque soir, à cinq heures désormais, les ornemanistes déposent l'outil, tandis qu'au chantier, la plupart des compagnons continuent la besogne. Mais ils se souviennent, à ce moment, que la réduction de la journée est une des plus importantes revendications corporatives et qu'elle est réclamée par tous les congrès !

L.-M. BONNEFF.

HORS DE FRANCE

ALLEMAGNE

Le désarmement

Le *Vorwaerts* déclare irréalisables les propositions prêtées au roi d'Italie, ou toute proposition analogue tendant à une limitation des armements.

« Il ne sert à rien, dit le *Vorwaerts*, de restreindre les dimensions des navires si l'on n'en restreint pas en même temps le nombre.

« Qu'on ne nous accuse pas de contradiction, dit l'organe central du Parti socialiste allemand, parce que nous parlons en faveur d'une entente anglo-allemande relative aux armements navals. Une entente de ce genre n'entraînerait assurément pas le désarmement international ; mais, malgré cela, elle ne serait pas sans valeur. En effet, la situation est telle, maintenant, que l'Allemagne et l'Angleterre ont dépassé de beaucoup les autres puissances navales européennes et tous les Etats de l'Europe dépendent en fait de la concurrence insensée entre l'Angleterre et l'Allemagne. Ces deux pays pourraient ralentir leurs constructions navales sans risquer de tomber dans un guet-apens. Ils influeraient ainsi sur l'allure des armements internationaux et donneraient le coup de grâce au moyenâgeux droit de prise.

BELGIQUE

Le XVe Congrès international de la Libre Pensée.

Le quinzième congrès international de la Libre Pensée se tiendra cette année, à Bruxelles, pendant les jours 21, 22, 23 et 24 août.

L'ordre du jour du congrès ne comporte qu'une seule question. Elle est ainsi libellée :

« De la liberté de conscience et de ses garanties dans les divers pays. »

BULGARIE

Contre la russification de la Finlande

Le secrétaire du Parti ouvrier socialdémocrate de Bulgarie nous prie d'insérer le communiqué suivant :

Le XVIIe Congrès du Parti Ouvrier Social démocrate Bulgare (étroit), siégeant à Sofia, immédiatement après le fameux congrès panslaviste et manifestant avec les délégués des partis socialistes Russe, Ruthène, Tchèquo-Slave et Serbe pour le socialisme révolutionnaire et contre le panslavisme réactionnaire, exprime les chaleureuses sympathies du prolétariat bulgare, conscient et organisé, au prolétariat de Finlande, représenté par la Socialdémocratie finlandaise en lutte inégale pour son indépendance nationale et politique, écrasée avec un cynisme incomparable par la contre-révolution russe triomphante et déclare que l'absolutisme tsariste qui, en organisant des manifestations panslavistes tapageuses au nom de la « liberté », l' « égalité » et la « fraternité » des Slaves, justement au moment où il commet le plus abominable crime contre l'autonomie du peuple finlandais, veut voiler sa nature barbare et antihumaine pour relever aux yeux des peuples slaves des Balkans son prestige perdu aux champs de bataille en Mandchourie et dans la Grande Révolution Russe et, par là, préparer des conditions favorables pour commettre de nouveaux crimes, déclare que la politique expansive de l'absolutisme tsariste rencontrera la force du prolétariat balkanique conscient et organisé qui saura dignement remplir son devoir envers le Socialisme International.

Recevez, chers camarades, mes meilleures salutations fraternelles et socialistes.

Le secrétaire . G. KYOVOOG.

CANADA

La grève du Grand Trunk devient violente

Ottawa, 31 juillet. — Des détachements de troupes sont partis de Toronto et de London hier soir pour Bridgeborg et les autres localités où des émeutes se sont produites à la suite de la grève du Grand Trunk.

ESPAGNE

Les réactionnaires de Biscaye

Madrid, 1er août. — Les journaux annoncent de Bilbao que de nombreux télégrammes d'adhésion ont été envoyés hier par les catholiques au Pape.

Les organisateurs de la grande manifestation catholique du 7 août reçoivent des télégrammes d'adhésion et de félicitations de tous les points de l'Espagne.

On signale que dans plusieurs villages de la région de Saint-Sébastien et de Bilbao des sermons violents ont été prononcés par les prêtres à l'occasion de la fête de Saint-Ignace. (*Havas.*)

ITALIE

La note du gouvernement espagnol au Vatican.

Rome, 1er août. — L'ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège est parti à 8 heures ce matin pour Saint-Sébastien.

La note du gouvernement espagnol sera remise au Saint-Siège par le chargé d'affaires, marquis de Gonzalez.

FEUILLETON DU 2 AOUT 1910 — 10

Le Colonel Chabert

PAR

H. DE BALZAC

— SUITE —

Et il avait reparu, sans qu'elle s'expliquât pourquoi la lutte qu'elle redoutait n'avait pas déjà commencé. Les souffrances, la maladie l'avaient peut-être délivrée de cet homme. Peut-être était-il à moitié fou. Charenton pouvait encore lui en faire raison. Elle n'avait pas voulu mettre Delbecq ni la police dans sa confidence, de peur de se donner un maître, ou de précipiter la catastrophe.

Il existe à Paris beaucoup de femmes qui, semblables à la comtesse Ferraud, vivent avec un monstre moral inconnu, ou côtoient un abîme ; elles se font un calus à l'endroit de leur mal, et peuvent encore rire et s'amuser.

« Il y a quelque chose de bien singulier dans la situation de M. le comte Ferraud, se dit Derville en sortant de sa longue rêverie, au moment où son cabriolet s'arrêtait rue de Varennes, à la porte de l'hôtel Ferraud. Comment lui, si riche, aimé du roi, n'est-il pas encore pair de France ? Il est vrai qu'il entre peut-être dans la politique du roi, comme me le disait Mme de Grandlieu, de donner une haute importance à la pairie en ne la prodiguant pas. D'ailleurs, le fils d'un conseiller au parlement n'est ni un Crillon, ni un Rohan. Le comte Ferraud ne peut entrer que subrepticement dans la chambre haute. Mais, si son mariage était cassé, ne pourrait-il faire passer sur sa tête, à la grande satisfaction du roi, la pairie d'un de ces vieux sénateurs qui n'ont que des filles. Voilà, certes, une bonne bourde à mettre en avant pour effrayer notre comtesse », se dit-il en montant le perron.

Derville avait, sans le savoir, mis le doigt sur la plaie secrète, enfoncé la main dans le cancer qui dévorait Mme Ferraud. Il fut reçu par elle dans une jolie salle à manger d'hiver, où elle déjeunait en jouant avec un singe attaché par une chaîne à une espèce de petit poteau garni de bâtons en fer. La comtesse était enveloppée dans un élégant peignoir, les boucles de ses cheveux, négligemment rattachées, s'échappaient d'un bonnet qui lui donnait un air mutin. Elle était fraîche et rieuse. L'argent, le vermeil, la nacre étincelaient sur la table, et il y avait autour d'elle des fleurs curieuses plantées dans de magnifiques vases en porcelaine. En voyant la femme du comte Chabert, riche de ses dépouilles, au sein du luxe, au faîte de la société, tandis que le malheureux vivait chez un pauvre nourrisseur au milieu des bestiaux, l'avoué se dit: « La morale de ceci est qu'une jolie femme ne voudra jamais reconnaître son mari, ni même son amant dans un homme en vieux carrick, en perruque de chiendent et en bottes percées. » Un sourire malicieux et mordant exprima les idées moitié philosophiques, moitié railleuses qui devaient venir à un homme si bien placé pour connaître le fond des choses, malgré les mensonges sous lesquels la plupart des familles parisiennes cachent leur existence.

— Bonjour, monsieur Derville, dit-elle en continuant à faire prendre du café au singe.

— Madame, dit-il brusquement, car il se choqua du ton léger avec lequel la comtesse lui avait dit : « Bonjour, monsieur Derville », je viens causer avec vous d'une affaire assez grave.

— J'en suis *désespérée*, M. le comte est absent...

— J'en suis enchanté, moi, madame. Il serait *désespérant* qu'il assistât à notre conférence. Je sais, d'ailleurs, par Delbecq, que vous aimez à faire vos affaires vous-même sans en ennuyer M. le comte.

— Alors, je vais faire appeler Delbecq, dit-elle.

— Il vous serait inutile, malgré son habileté, reprit Derville. Ecoutez, madame, un mot suffira pour vous rendre sérieuse. Le comte Chabert existe.

— Est-ce en disant de semblables bouffonneries que vous voulez me rendre sérieuse ? dit-elle en partant d'un éclat de rire.

Mais la comtesse fut tout à coup domptée par l'étrange lucidité du regard fixe par lequel Derville l'interrogeait en paraissant lire au fond de son âme.

— Madame, répondit-il avec une gravité froide et perçante, vous ignorez l'étendue des dangers qui vous menacent. Je ne vous parlerai pas de l'incontestable authenticité des pièces, ni de la certitude des preuves qui attestent l'existence du comte Chabert. Je ne suis pas un homme à me charger d'une mauvaise cause, vous le savez. Si vous vous opposez à notre inscription en faux contre l'acte de décès, vous perdrez ce premier procès, et cette question résolue en notre faveur nous fait gagner tous les autres.

— De quoi prétendez-vous donc me parler ?

— Ni du colonel, ni de vous. Je ne vous parlerai pas non plus des mémoires que pourraient faire des avocats spirituels, armés des faits curieux de cette cause, et du parti qu'ils tireraient des lettres que vous avez reçues de votre premier mari avant la célébration de votre mariage avec votre second.

— Cela est faux ! dit-elle avec toute la violence d'une petite maîtresse. Je n'ai jamais reçu de lettre du comte Chabert ; et si quelqu'un se dit être le colonel, ce ne peut être qu'un intrigant, quelque forçat libéré, comme Cogniard peut-être. Le frisson prend rien que d'y penser. Le colonel peut-il ressusciter, monsieur ? Bonaparte m'a fait complimenter sur sa mort par un aide de camp, et je touche aujourd'hui trois mille francs de pension accordée à sa veuve par les Chambres. J'ai eu mille fois raison de repousser tous les Chabert qui sont venus, comme je repousserai tous ceux qui viendront.

— Heureusement nous sommes seuls, madame. Nous pouvons mentir à notre aise, dit-il froidement en s'amusant à aiguillonner la colère qui agitait la comtesse afin de lui arracher quelques indiscrétions, par une manœuvre familière aux avoués, habitués à rester calmes quand leurs adversaires ou leurs clients s'emportent.

« Eh bien, donc, à nous deux, se dit-il à lui-même en imaginant à l'instant un piège pour lui démontrer sa faiblesse. — La preuve de la remise de la première lettre existe, madame, reprit-il à haute voix, elle contenait des valeurs...

— Oh ! pour des valeurs, elle n'en contenait pas.

— Vous avez donc reçu cette première lettre, reprit Derville en souriant. Vous êtes déjà prise dans le premier piège que vous tend un avoué, et vous croyez pouvoir lutter avec la justice... »

La comtesse rougit, pâlit, se cacha la figure dans les mains. Puis, elle secoua sa honte, et reprit avec le sang-froid naturel à ces sortes de femmes :

— Puisque vous êtes l'avoué du prétendu Chabert, faites-moi le plaisir de...

— Madame, dit Derville en l'interrompant, je suis encore en ce moment votre avoué comme celui du colonel. Croyez-vous que je veuille perdre une clientèle aussi précieuse que l'est la vôtre ! Mais vous ne m'écoutez pas...

— Parlez, monsieur, dit-elle gracieusement.

— Votre fortune vous venait de M. le comte Chabert, et vous l'avez repoussé. Votre fortune est colossale, et vous le laissez mendier. Madame, les avocats sont bien éloquents lorsque les causes sont éloquentes par elles-mêmes : il se rencontre ici des circonstances capables de soulever contre vous l'opinion publique.

— Mais, monsieur, dit la comtesse impatientée de la manière dont Derville la tournait et retournait sur le gril, en admettant que votre M. Chabert existe, les tribunaux maintiendront mon second mariage à cause des enfants, et j'en serai quitte pour rendre deux cent vingt-cinq mille francs à M. Chabert.

— Madame, nous ne savons pas de quel côté les tribunaux verront la question sentimentale. Si, d'une part, nous avons une mère et ses enfants, nous avons de l'autre un homme accablé de malheurs, vieilli par vous et par vos refus. Où trouvera-t-il une femme ? Puis, les juges peuvent-ils heurter la loi ? Votre mariage avec le colonel a pour lui le droit, la priorité. Mais si vous êtes représentée sous d'odieuses couleurs, vous pourriez avoir un adversaire auquel vous ne vous attendez pas. Là, madame, est ce danger dont je voudrais vous préserver.

— Un nouvel adversaire ! dit-elle, qui ?

— M. le comte Ferraud, madame.

— M. Ferraud a pour moi un trop vif attachement, et, pour la mère de ses enfants, un trop grand respect...

— Ne parlez pas de ces niaiseries-là, dit Derville en l'interrompant, à des avoués habitués à lire au fond des cœurs. En ce moment, M. Ferraud n'a pas la moindre envie de rompre votre mariage et je suis persuadé qu'il vous adore ; mais si quelqu'un venait lui dire que son mariage peut être annulé, que sa femme sera traduite en criminelle au banc de l'opinion publique...

— Il me défendrait, monsieur !

— Non, madame.

— Quelle raison aurait-il de m'abandonner, monsieur ?

— Mais celle d'épouser la fille unique d'un pair de France, dont la pairie lui serait transmise par ordonnance du roi. »

La comtesse pâlit.

« Nous y sommes ! se dit en lui-même Derville. Bien, je te tiens, l'affaire du pauvre colonel est gagnée. — D'ailleurs, madame, reprit-il à haute voix, il aurait d'autant moins de remords, qu'un homme couvert de gloire, général, comte, grand officier de la Légion d'honneur, ne serait pas un pis-aller ; et si cet homme lui redemande sa femme...

— Assez ! assez, monsieur ! dit-elle. Je n'aurai jamais que vous pour avoué. Que faire ?

— Transiger ! dit Derville.

— M'aime-t-il encore ? dit-elle.

— Mais je ne crois pas qu'il puisse en être autrement. »

(*A suivre.*)